



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

HiPay S.A.S.

***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2018

HiPay S.A.S.

94, rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret

Ce rapport contient 18 pages

Référence : CC-19-2-36

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

HiPay S.A.S.

Siège social : 94, rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret
Capital social : € 6 150 333

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A la collectivité des associés de la société HiPay S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HiPay S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Charges et produits de l'exercice » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives notamment à la reconnaissance des commissions (produits). Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Le fonds commercial est évalué à son coût d'acquisition et peut être déprécié le cas échéant selon les modalités décrites dans la note « Fonds commercial » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier la cohérence d'ensemble des hypothèses sur lesquelles se fonde l'estimation de la valeur actuelle de l'activité de la société. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations seront susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

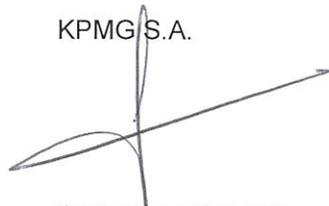
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 21 mai 2019

KPMG S.A.



Christophe Coquelin
Associé

KPMG S.A.



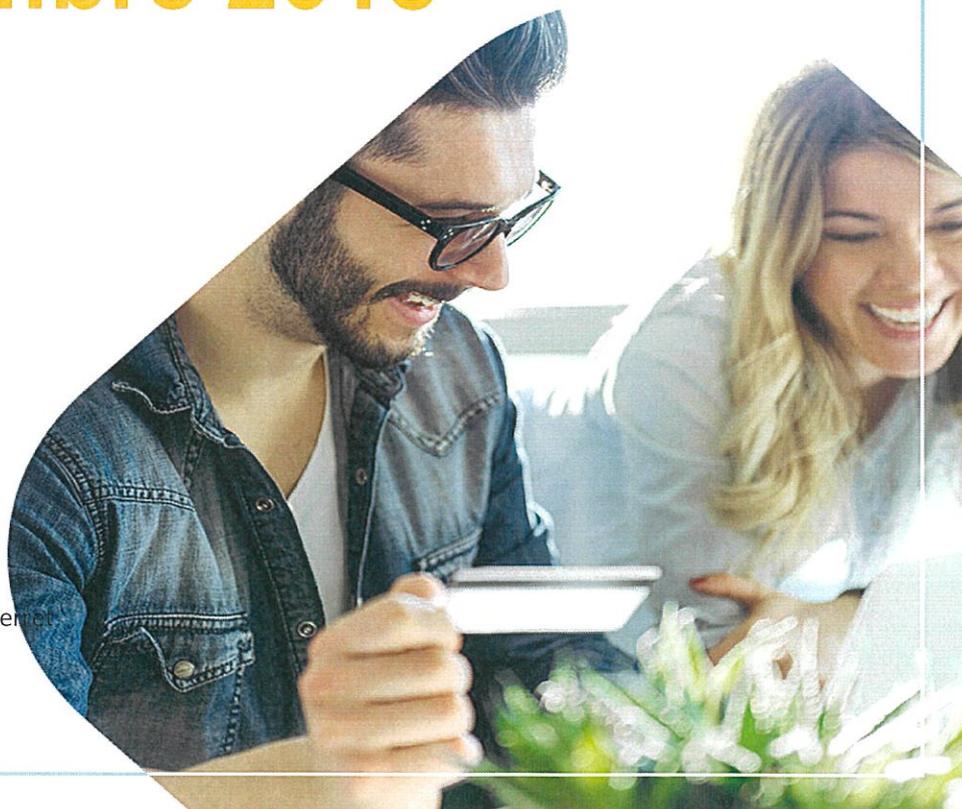
Stéphanie Ortega
Associée



HiPay SAS

Etats financiers 31 décembre 2018

Société par actions simplifiée
Au capital de 6 150 333€
94 rue de Villiers - 92300 Levallois-Perret
RCS 390 334 225
www.HiPay.com



La société HIPAY SAS a été agréée en qualité d'établissement de paiement par la Banque de France à compter du 23 août 2011. L'exercice s'étend sur une durée de 12 mois identique à l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018. Les états financiers au 31 décembre 2018 ont été établis en appliquant l'ensemble des dispositions réglementaires applicables aux établissements de crédit et assimilés mentionnées au titre 1 du livre I du règlement ANC 2014-07.

Bilan Actif

ACTIF - en milliers d'euros	Note	31-déc.-18	31-déc.-17
Caisse, Banques Centrales, CCP			
Créances sur les établissements de crédit	2.01	23 245	14 475
Opérations avec la clientèle		-	-
Actions et autres titres à revenus variable		-	-
Autres immobilisations financières	2.02	-	-
Participation et autres titres détenus à LT	2.02	-	-
Immobilisations incorporelles nettes	2.03	35 261	34 589
Immobilisations corporelles nettes	2.04	1 014	853
Capital souscrit non versé		-	-
Actions propres		-	-
Autres actifs	2.05	12 289	13 582
Compte de régularisation	2.06	453	199
TOTAL		72 261	63 697

Bilan Passif

PASSIF - en milliers d'euros	Note	31-déc.-18	31-déc.-17
Banques Centrales, CCP			
Dettes envers les établissements de crédit	2.07	6 039	1 161
Opérations avec la clientèle	2.08	19 116	11 396
Dettes représentées par un titre		-	-
Autres passifs	2.09	9 796	11 951
Compte de régularisation		-	-
Provisions		-	-
Dettes subordonnées		-	-
Fonds pour risques bancaires généraux		-	-
Capitaux propres hors FRBG		37 311	39 189
Capital souscrit	2.10	6 150	3 150
Primes d'émission	2.10	42 363	42 363
Réserves	2.10	101	101
Ecart de réévaluation		-	-
Report à nouveau (+/-)	2.10	- 6 426	- 1 203
Résultat de l'exercice (+/-)	2.10	- 4 879	- 5 223
TOTAL		72 261	63 697

Hors Bilan

Autres engagements donnés

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Engagements donnés	135	125
Engagements de financement		
Engagements de garantie		
Engagements sur titres		
Autres engagements donnés	135	125
Engagements reçus	-	-
Engagements de financement		
Engagements de garantie		
Engagements sur titres		
Autres engagements donnés		
TOTAL	135	125

Compte de résultat

<i>Compte de résultat - en milliers d'euros</i>	Note	31-déc.-18	31-déc.-17
Intérêts et charges assimilées	5.1	131	60
Intérêts et produits assimilés	5.1	-	-
Commissions (charges)	5.2	8 975	18 573
Commissions (produits)	5.2	16 826	34 632
Pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.3	46	177
Gains sur opérations des portefeuilles de négociation	5.3	251	306
Autres charges d'exploitation bancaire	5.4	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	5.4	6 510	6 338
Pertes sur opérations des portefeuilles de placement et ass.		-	-
Gains sur opérations des portefeuilles de placement et ass.		-	-
Charges sur opérations de crédit bail et assimilées		-	-
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées		-	-
Produit Net Bancaire		14 435	22 466
Services extérieurs	5.5	5 731	13 841
Charges de personnel	5.5	10 992	10 337
Impôts et taxes	5.5	508	422
Autres charges d'exploitation	5.5	1 208	444
DAP sur immobilisations incorporelles et corporelles	5.6	2 261	2 389
Résultat Brut d'Exploitation		6 265	4 968
Coût du risque (+/-)	5.7	320	1 087
Résultat d'exploitation		5 945	6 054
Gains ou pertes sur actifs immobilisés (+/-)	5.8	-	-
Résultat courant avant impôt		5 945	6 054
Impôts sur les bénéfices	5.9	1 066	831
Dotations, reprise de FRBG et provision réglementées (+/-)		-	-
RESULTAT NET		4 879	5 223

HIPAY SAS
- Annexe aux Etats Financiers -

SOMMAIRE

- NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION
- NOTE 2 : INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN
- NOTE 3 : INFORMATIONS SUR LE HORS BILAN
- NOTE 4 : AUTRES INFORMATIONS ET ENGAGEMENTS
- NOTE 5 : INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT
- NOTE 6 : AUTRES INFORMATIONS

NOTE 1 – PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Généralités

La société HIPAY SAS est une entreprise domiciliée en France. Elle a été créée en février 2006.

La société a une activité de paiement en ligne qui offre aux e-commerçants une solution complète de paiement en ligne avec des méthodes de paiement monétique (cartes bancaires, méthodes de paiement locales, virement).

L'exercice s'étend sur une durée de 12 mois identique à l'année civile du 1er janvier au 31 décembre 2018. Les informations suivantes constituent les annexes aux comptes annuels du 31 décembre 2018.

Tous les chiffres mentionnés sont indiqués en milliers d'euros.

Comparabilité des comptes

L'activité entre dans le champ de la Directive des services de paiement qui a été transposée en droit français, la société HIPAY SAS a demandé et obtenu son agrément auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACPR) en qualité d'établissement de services de paiement en date du 23 août 2011. A la suite de la cession de l'activité Hipay Mobile effectuée le 28 juillet 2017, la seule activité de HiPay S.A.S, est la fourniture de services de paiement.

Les états financiers au 31 décembre 2018 ont été établis en appliquant l'ensemble des dispositions réglementaires applicables aux établissements de crédit et assimilés mentionnées au titre 1 du livre I du règlement ANC 2014-07.

Evénements significatifs de l'exercice

Néant.

Evolution des effectifs

	31-déc.-18	31-déc.-17
Effectifs	171	128
Effectifs en équivalent temps plein	170	126

Principes et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées selon le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les états financiers regroupent la société de Paris et ses établissements stables situés en Belgique en Italie et en Allemagne.

Charges et produits de l'exercice

Les charges et les produits de l'exercice sont comptabilisés selon le principe de séparation des exercices.

La prestation de service de paiement d'HIPAY est rémunérée par une commission facturée aux sites marchands, et déduite des flux rétrocedés à ces derniers. Cette commission constitue le chiffre d'affaires de cette activité.

Les flux financiers provenant des internautes via les banques acquéreurs correspondent aux ventes de biens et de prestation de services rendus par les sites internet.

A ce titre, ces montants transitent par les comptes HIPAY SAS, ils s'analysent en sommes collectées pour le compte de tiers et sont comptabilisés dans des comptes dédiés de cantonnement.

Au titre de la mise à disposition de sa plateforme de paiement monétique, HIPAY facture le marchand du montant de la commission qui lui revient pour sa prestation de service. Cette commission est prélevée sur le montant restitué au marchand.

Créances et des dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances présentant un risque de non-recouvrement total ou partiel, ou ayant un caractère contentieux, font individuellement l'objet de provision pour dépréciation constituée par dotation au compte de résultat. Ces provisions sont inscrites en minoration de l'actif.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations incorporelles - Concessions, brevets, logiciels

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et dépréciations. Elles sont amorties sur les durées d'utilisation suivantes :

- Logiciels entre 1 et 5 ans, en linéaire
- Licences entre 1 et 3 ans, en linéaire

La société immobilise les frais de développement liés à la plateforme HIPAY SAS et les amortit linéairement sur une durée de trois ans à cinq ans.

Selon l'avis CNC sur les actifs 2004-15, applicable depuis le 1er janvier 2005, ces frais de développement doivent répondre aux six critères suivants pour être immobilisés :

- faisabilité technique du projet
- intention d'aller jusqu'au bout du projet
- capacité de l'utiliser ou de le vendre
- génération de revenus futurs
- ressources suffisantes pour mener à terme le projet
- capacité d'évaluer les coûts de façon fiable.

Fonds commercial

Le fonds commercial, qui résulte de la fusion de HIPAY S.A.S. avec MOBILETREND S.A.S. en 2011. Il peut être déprécié si sa valeur actuelle se trouve être inférieure à sa valeur comptable à la clôture de l'exercice. Compte tenu des évolutions dans l'organisation de HIPAY S.A.S. et étant donné que l'activité de MOBILETREND S.A.S a contribué au développement des deux activités micro-paiement et monétique il est impossible de suivre ce fonds de commerce de manière distincte, la valeur actuelle de ce dernier repose donc sur les flux de la société dans son ensemble.

La valeur actuelle est calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie sur la base des prévisions du Groupe sur 5 ans et d'une valeur terminale actualisée à l'infini. L'actualisation des flux de trésorerie a été réalisée en utilisant un taux d'actualisation de 10,78% et un taux de croissance à l'infini de 1,5%.

Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours concernent les frais de développement décrits dans la note « Concessions, brevets, logiciels » ci-dessus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et dépréciations. Elles sont amorties sur les durées d'utilisation suivantes :

- matériels de bureau et informatique entre 3 et 5 ans, en linéaire
- mobilier entre 3 et 10 ans, en linéaire
- Installations, agencements 5 ans en linéaire.

Lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif est enregistrée.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées selon les dispositions du CRC n° 2000-06 relatif aux passifs. Elles sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans avantages économiques en contrepartie sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Engagements de retraite

Compte tenu du caractère non significatif des engagements de retraite au 31 décembre 2018 calculés sur la base de la convention collective en vigueur dans la société et des informations relatives au personnel présent à la clôture,

aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes. Ces engagements sont néanmoins présentés dans la section sur les engagements hors bilan.

Evénements postérieurs à la clôture

Néant

NOTE 2. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

2.1 Créances sur les établissements de crédit

Il s'agit uniquement de créances à vue représentant les disponibilités de 23 245 milliers d'euros :

<i>en milliers d'euros</i>	31-déc.-18	31-déc.-17
Comptes liés à la clientèle	22 965	12 642
Comptes d'exploitation	280	1 833
TOTAL	23 245	14 475

2.2 Participation et autres titres détenus à LT

Néant.

2.3 Immobilisations incorporelles nettes

La variation des valeurs brutes s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Concessions et brevets	7 551	2 509		10 061
Fonds de Commerce	30 429			30 429
Immob. en cours	1 057	2 737	2 527	1 267
TOTAL	39 037	5 246	2 527	41 757

Les variations des amortissements et des dépréciations s'analysent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Amort. Concessions et brevets	4 449	2 047		6 496
TOTAL	4 449	2 047	-	6 496

Valeurs nettes des immobilisations incorporelles :

<i>en milliers d'euros</i>	Valeurs brutes	Amortissement	Valeur nettes
Concessions et brevets	10 061	6 496	3 564
Fonds de Commerce	30 429		30 429
Immobilisations en cours	1 268		1 268
TOTAL	41 757	6 496	35 261

Les immobilisations en cours au 31 décembre 2018 s'élèvent à 1 268 milliers d'euros. Elles correspondent :

- aux développements des nouveaux backoffice,
- aux développements d'une plateforme (Business Intelligence) à destination des marchands,
- à l'intégration de nouveaux moyens de paiement sur nos plateformes de paiement,
- à la poursuite des développements pour la plateforme Monétique HiPay Full Services,
- à la finalisation des développements ou la refonte de nos outils internes (outils de facturation, outil de gestion commerciale...).

2.4 Immobilisations corporelles nettes

La variation des valeurs brutes s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Matériel de bureau & Inform.	1 302	72		1 374
Agencements, installations	723	303		1 025
TOTAL	2 025	374	-	2 399

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Amort Mat. de bureau & Inform.	1 130	102	-	1 231
Amort Agencements, installations	43	111	-	154
TOTAL	1 172	213	-	1 385

Valeurs nettes des immobilisations corporelles :

<i>en milliers d'euros</i>	Valeurs brutes	Amortissements	Valeur nettes
Matériel de bureau & Inform.	1 374	1 231	142
Agencements, installations	1 025	154	871
TOTAL	2 399	1 385	1 014

2.5 Autres actifs

Le poste autres actifs se compose de la façon suivante :

- a) Créances clients : 3 459 milliers d'euros
- b) Comptes courants entreprises liées : 6 216 milliers d'euros
- c) Autres créances : 2 614 milliers d'euros

a) Créances clients :

<i>En milliers euros</i>	-d'1 an	+ d'1 an	31-déc.-18
Créances	2 866	18	2 885
Factures à établir	631		631
Créances brutes	3 498	18	3 516
Provision pour dépréciation des comptes client: -	57		57
Créances nettes	3 440		3 459

Les créances clients sont déclassées en douteuses et dépréciées le cas échéant en fonction de l'appréciation au cas par cas du risque d'irrecouvrabilité. Au 31 décembre 2018, le montant des créances douteuses s'élève à 58 milliers d'euros.

b) Comptes courants entreprises liées :

<i>en milliers d'euros</i>	-d'1 an	+d'1 an	31-déc.-18
Comptes courants	6 216	-	6 216
Créances nettes	6 216	-	6 216

c) Autres créances :

<i>en milliers d'euros</i>	-d'1 an	+d'1 an	31-déc.-18
Etat, impôts – Tva déductible	403	-	403
Autres créances liées à l'affacturage	-	-	-
Autres créances	2 211	-	2 211
Créances nettes	2 614	-	2 614

2.6 Comptes de régularisation

Ce compte d'un montant de 453 milliers d'euros correspond à des charges comptabilisées sur l'exercice 2018 concernant la période 2019. Il s'agit pour l'essentiel de charges comptabilisées sur l'exercice alors que l'évènement sera sur l'exercice 2019.

2.7 Dettes envers les établissements de crédit

Ce poste se compose comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31-déc.-18
Emprunts	4 500
Autres financements	1 539
Créances nettes	6 039

Deux emprunts avec la BPI ont été contractés au second semestre 2018, ils s'élèvent à 1 500 milliers d'euros et de 3 000 milliers d'euros. Les remboursements commenceront respectivement en 2021 et fin 2020. Le poste « Autres financement » correspond au financement partiel des CIR et CICE des exercices 2015 et 2016.

2.8 Opérations avec la clientèle

Ce poste se compose comme suit :

<i>En milliers euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Dettes liées à l'activité	19 116	11 396
TOTAL	19 116	11 396

2.9 Autres passifs

Le poste autres passifs se compose de la façon suivante :

- a) Dettes fournisseurs : 4 288 milliers d'euros
- b) Autres dettes : 5 508 milliers d'euros

- a) Dettes fournisseurs :

<i>En milliers euros</i>	- d'1 an	+ d'1 an	A la clôture
Fournisseurs	1 796	1 671	3 467
Factures à recevoir	821		821
TOTAL	2 616	1 671	4 288

Les factures à recevoir correspondent aux les factures qui n'ont pas été reçues au 31 décembre 2018.

- b) Autres dettes :

<i>en milliers d'euros</i>	-d'1 an	+d'1 an	A la clôture
Dettes sociales	1 891		1 891
Etat, dettes fiscales	545		545
Autres dettes	1 762		1 762
Comptes courant	1 311		1 311
TOTAL	5 508	-	5 508

Le poste de dettes fiscales se compose essentiellement de taxe sur la valeur ajoutée à verser à l'administration fiscale.

2.10 Capitaux propres

Au 31 décembre 2018, la répartition des capitaux propres se décompose comme suit :

<i>En milliers euros</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Capital Social	3 150	3 000	-	6 150
Primes d'émission, fusion, apport	42 363	-	-	42 363
Report à nouveau	- 1 204	-	5 223	- 6 426
Réserve légale	101	-	-	101
Résultat de l'exercice précédent	- 5 223	5 223	-	-
Résultat de l'exercice	- 4 879	-	-	- 4 879
Provisions réglementées	-	-	-	-
TOTAL	34 309	8 223	5 223	37 311

Le résultat 2017 a été affecté en report à nouveau pour sa totalité. Le résultat net par action se monte à -0,33 euros au 31 décembre 2018.

Une augmentation de capital a été effectuée en date du 29 juin 2018 par la création de 7 195 actions. Le capital social d'un montant de 6 150 333 € a été entièrement libéré.

Le capital se décompose de la façon suivante :

<i>Eléments</i>	Nombre	valeur Nominale	Capital social
Actions en début d'exercice	7 554	417	3 150 018
Actions émises	7 195	417	3 000 315
Actions remboursées ou annulées			
TOTAL	14 749	417	6 150 333

NOTE 3 : NOTE SUR LE HORS BILAN

3.1 Autres engagements donnés

Il s'agit des engagements de retraite

<i>en milliers d'euros</i>	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Engagements de retraite	135	125
TOTAL	135	125

NOTE 4 : AUTRES INFORMATIONS ET ENGAGEMENTS

Néant

NOTE 5 : INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

5.1 Intérêts & charges assimilées

<i>En milliers euros</i>	31-déc.-18		31-déc.-17	
Charges d'intérêts	-	131	-	60
Intérêts & charges assimilées		-		-
TOTAL	-	131	-	60

5.2 Commissions

<i>En milliers euros</i>	31-déc.-18		31-déc.-17	
Commissions (charges)	-	8 975	-	18 633
Commissions (produits)		16 826		34 632
TOTAL		7 851		15 999

5.3 Gains & pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

<i>En milliers euros</i>	31-déc.-18		31-déc.-17	
Pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-	46	-	177
Gains sur opérations des portefeuilles de négociation		251		306
TOTAL		205		129

5.4 Autres charges & produits d'exploitation bancaire

<i>En milliers euros</i>	31-déc.-18	31-déc.-17
Autres charges d'exploitation bancaire	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	6 510	6 338
TOTAL	6 510	6 338

Il s'agit essentiellement des refacturations internes et de la production immobilisée.

5.5 Charges d'exploitation

<i>En milliers euros</i>	31-déc.-18	31-déc.-17
Services extérieurs : (1)	- 5 731	- 13 841
(1) Coûts directs liés à l'activité	- 4 507	- 11 653
(1) Sous-traitance & honoraires	- 1 224	- 2 189
Charges de personnel	- 10 992	- 10 337
Impôts et taxes	- 508	- 422
Autres charges d'exploitation	- 1 208	- 444
TOTAL	- 18 440	- 25 045

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le CICE entré en vigueur le 1er janvier 2013, entraîne la comptabilisation par HIPAY d'un produit, en résultat d'exploitation, dans la rubrique « Charges de personnel ». L'assiette est constituée des rémunérations brutes versées, soumises aux cotisations sociales et n'excédant pas 2,5 fois le SMIC. Le montant de la période se monte à 161 milliers d'euros.

5.6 Dotation aux amortissements & provisions sur immobilisations

<i>En milliers euros</i>	31-déc.-18	31-déc.-17
DAP sur immobilisations incorporelles	- 2 047	- 2 265
DAP sur immobilisations corporelles	- 213	- 124
TOTAL	- 2 261	- 2 389

5.7 Coûts du risque

<i>En milliers euros</i>	31-déc.-18	31-déc.-17
Coût du risque (+/-)	320	- 1 087
TOTAL	320	- 1 087

Ce poste concerne essentiellement des cessions d'éléments d'actif au cours de l'exercice faisant ressortir un gain de 379 milliers d'euros.

5.8 Impôts sur les bénéfices

<i>en milliers d'euros</i>	Résultat avant impôt et participation	Impôt dû	Résultat net avant participation
Résultat courant avant impôt	- 5 945	1 066	- 4 879

NOTE 6 : AUTRES INFORMATIONS

Intégration Fiscale

La société HIPAY SAS bénéficie du régime de l'intégration fiscale dont la société mère est d'Hipay Group à compter du 1er janvier 2017. Le résultat fiscal d'ensemble au 31 décembre 2018 fait ressortir une perte de 7 162 milliers d'euros